

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

Organisation /renseignements :

Le vétathlon est organisé par le Club Cycliste Ergué-Gabéric : www.ccergue.net .
Cette épreuve compte pour le challenge PEN AR BED VETATHLON 2014.

Définition :

Le Vétathlon est une épreuve combinée de trail (course à pieds) et de VTT à effectuer en individuel ou en équipe de 2 personnes.

Conditions de participation :

Les inscriptions sur place seront majorées de 2€ par coureur.

Il faut être âgé du moins 16 ans et être licencié FSGT ou FFC. Dans le cas contraire, il faut présenter un certificat médical datant de moins de 6 mois, autorisant la pratique du VTT (pour le vététiste) et/ou de la course à pied (pour le coureur) en compétition. Les concurrents doivent également être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident.

Les concurrents doivent s'acquitter des droits d'inscriptions.

Un concurrent est considéré comme inscrit après réception du dossier complet, la liste des inscrits figurera sur notre site internet.

Le nombre de concurrent est limité à 150 équipes (solo ou duo).

Parcours :

Les circuits sont tracés et balisés dans les bois de Kerho et Kéranguéo à Lestonan – 29500 ERGUE-GABERIC.

Trail : 3 tours de 2,99 kms soit ~ 9 kms puis VTT : 4 tours de 5,21 kms soit ~ 21 kms.

Certains terrains sont privés et ne seront accessibles que le jour de l'épreuve.

Les participants doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progressions indiqués (en cas de casse VTT, le vététiste doit courir avec son vélo ou porter son vélo).

Le relais coureur à pieds / vététiste devra se faire dans la zone délimitée.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à en informer l'ensemble des participants inscrits.

Matériel et équipement :

Le coureur à pieds devra porter un dossard fourni par l'organisation sur sa poitrine, il devra être visible à tout moment (prévoir les épingles, non fournies par l'organisation).

Le VTT devra être en bon état de fonctionnement équipé de sa plaque de cadre fournie par l'organisation, fixée sur le guidon et visible à tout moment.

Sécurité :

Un rappel des consignes de sécurité sera effectué lors du briefing par l'organisation avant chaque épreuve. Le port du casque à coque rigide homologué conforme aux normes européennes en vigueur est obligatoire et chaque vététiste s'engage à le porter tout au long de l'épreuve (interdit lors des épreuves de course à pied). L'organisation décline toute responsabilité : en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du participant, en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques, en cas de vol ou perte d'objets ou de matériel dans le parc à vélo ou déposés dans ses locaux. Bien vérifier son matériel avant le départ, pour attacher son dossard et respecter l'environnement et le bien d'autrui.

Les vélos de type route où cyclo-cross est interdit.

Environnement :

L'épreuve se déroule dans les bois de Kerho et de Kéranguéo.

Les concurrents qui évolueront dans ces zones naturelles préservées, s'engagent à respecter les lieux, la nature et l'environnement.

Abandon :

Tout concurrent ayant abandonné devra obligatoirement prévenir un membre de l'organisation ou un responsable des secours en restituant son dossard.

Pénalités et mises hors course :

Tout concurrent surpris en dehors du parcours balisé et utilisation de moyens de déplacements non autorisés sera mis hors course.

Absence du casque pendant la section VTT. Non respect des règles indiquées dans le règlement et lors du briefing.

Abandon de débris sur le parcours ou dans le parc VTT.

Ravitaillement :

Autonomie complète durant l'épreuve. Boisson et collation à l'arrivée en échange du dossard.

Récompenses :

1er, 2ème, 3ème (solo masculin + solo féminin + duo masculin + duo mixte + duo féminin) + 1^{er} interentreprises.

Annulations / remboursements :

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

Droit à l'image :

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos prises pendant l'épreuve. Ceci sans limitation ni dans le temps et le mode de diffusion (y compris internet).